

Image not found or type unknown



Condamnation et droits civiques

Par **reporter**, le **04/05/2010 à 13:57**

Bonjour,
Une personne est condamnée à 5 ans de réclusion criminelle.
Ces droits civiques lui sont retirés. A partir de quand recouvrira-t-il ces droits civiques ? Sachant que les parties civiles ont été indemnisées.
merci de votre réponse